

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 08/06/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110527-53483-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 mai 2011

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE AU COMITÉ DE PLAISIR DE LA FÉDÉRATION NATIONALE D'ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE POUR L'ORGANISATION D'UN CONGRÈS DÉPARTEMENTAL ANNUEL QUI SE TIENDRA DU 19 AU 20 NOVEMBRE PROCHAIN À PLAISIR

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. MAURICE SOLIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 20 de la délibération du Conseil Général en date 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente ;

Vu la demande de subvention présentée par le comité de Plaisir de la Fédération Nationale d'Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie pour financer son congrès départemental annuel, qui se tiendra du 19 au 20 novembre prochain, à Plaisir ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide,

D'allouer au comité de Plaisir de la Fédération Nationale d'Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie une subvention de fonctionnement d'un montant de 763 euros pour l'organisation de son congrès 2011, qui se tiendra du 19 au 20 novembre prochain à Plaisir.

De prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget départemental 2011.